

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 1^{er} février 2023

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort des 8^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et du Challenge Maurice Martin du 19 février 2023 s'est déroulé jeudi 26 janvier 2023 à 18h dans l'atrium (rez-de-chaussée) de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, en présence de :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Paul Grimaud, Vice-Président

Mmes Pascale Causse, Evelyne Malafosse, MM. Laurent Guedj et Frédéric Martin, Hérault Sport

Mme Nathalie Hardouin, Midi Libre

MM. Bruno Lefevre et Sylvain Sanna, membres de la Section Seniors

MM. Jean-Philippe Bacou et Thibault Quadrupani, permanents du District

Les clubs en lice en Coupe de l'Hérault Seniors, excepté le dernier qualifié du match qui doit se disputer le 1^{er} février 2023 en soirée

Les clubs ENT. S. GRAND ORB FOOT, O. LA PEYRADE F.C. et O. DE ST ANDRE, pour le Challenge Maurice Martin

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

PIGNAN AS 1/M. ATLAS PAILLADE 1
ST ANDRE SANGONIS OL 1/FRONTIGNAN AS 1
M. PETIT BARD FC 1/JACOU CLAPIERS FA 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1 ou BALARUC STADE 1/POUSSAN CA 1
ST THIBERY SC 1/CANET AS 1
PAULHAN ES 1/AGDE RCO 2
CLERMONTAISE 1/LA PEYRADE OL 1
BAILLARGUES ST BRES 1/MONTPEYROUX FC 1

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

ST MARTIN LONDRES US 1/ST JEAN VEDAS 2
ASPTT MONTPELLIER 1/LE POUGET US 1
VALERGUES AS 1/GRAND ORB FOOT ES 2
LA PEYRADE OL 2/M. CELLENEUVE 2

PUIMISSON AS 1/SAUVIAN FC 1
JUVIGNAC AS 2/BESSAN AS 1
ST ANDRE SANGONIS OL 2/ST PARGOIRE FC 1
ST CLEMENT MONT 3/CŒUR HERAULT ES 2

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

ST ANDRE SANGONIS OL 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 19 février 2023

Devra se jouer en semaine en soirée, au plus tard le 1^{er} mars 2023, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Coupe Occitanie)

D2

⚽ Poule B

AS MEDITERRANEE 34 2/ CAZOULS MAR MAU 1

Du 12 février 2023

Est avancée au 11 février 2023

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule A

LA GRANDE MOTTE AS 1/VIL. MAGUELONE 1

Du 4 juin 2023

Est avancée au 31 mai 2023

(Tournoi – Accord des clubs)

⚽ Poule C

BESSAN AS 1/FABREGUES AS 3

Du 4 décembre 2022

Est donnée à jouer au 26 février 2023, journée de rattrapage au calendrier général, avec un arbitre et un délégué à la charge du District

(Décision de la Commission Générale d'Appel – l'Officiel 34 N° 22)

D4 ET 5

⚽ Poule D

PORT MARIANNE MTP FC 1/M. ATLAS PAILLADE 3

Du 5 février 2023

Est avancée au 4 février 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule F

SAUVIAN FC 1/ST PARGOIRE FC 2

Du 12 février 2023

Est avancée au 11 février 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule G

CAZOULS MAR MAU 2/MEZE STADE FC 3

Du 19 février 2023

Est reportée au 26 février 2023

(Accord des clubs)

VÉTÉRANS

⚽ Poule E

PUIMISSON LIEURAN 2/ST THIBERY SC 4

Du 20 janvier 2023, reportée à l'avance

Est reportée au 17 mars 2023

(Arrêté municipal)

INFORMATION AUX CLUBS

PUIMISSON AS 1/CORNEILHAN LIGNAN 2

50431.2 – D3 (D) du 29 janvier 2023

Le service Compétitions a transmis le 30 janvier 2023 le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

FORFAITS

PUIMISSON LIEURAN 2

56620.1 – Coupe de l'Hérault Vétérans du 27 janvier 2023

Contre MONTAGNAC US 3

Courriel du 26 janvier 2023

Amende : 56 € (28 € pour forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTAGNAC US 2

50367.2 – D3 (C) du 29 janvier 2023

À POUSSAN CA 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe POUSSAN CA 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTAGNAC US 2 avec amende de 80 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe POUSSAN CA 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 63 €

Indemnité kilométrique

21 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club U.S. MONTAGNACOISE.

FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

M. PAILLADE MERCURE 2

50747.2 - Vétérans (B) du 6 janvier 2023

Amende : 4^{ème} HD* : 50 €

(Reçue à l'accueil le 27 janvier 2023)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 8 février 2023

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou